

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune**Séance du 15 avril 2026****Membres en exercice :****11**

Date de la convocation: 10/04/2026

*quinze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY***Présents : 11****Présents :** Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Christian ESPIARD, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Ludivine TREUSSART, Madame Cécilia ROMBI, Madame Manon MEJEAN, Monsieur Denis JOURDAN, Madame Isabelle JOUVE**Votants: 11****Pour: 11****Contre: 0****Représentés:****Refus de vote****0****Excusés:****Abstentions: 0****Absents:****Secrétaire de séance: Madame Cécilia ROMBI****Objet: Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales - DE_2026_012**

VU articles L.19 et R.7 du Code électoral,

CONSIDERANT que dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, participent à la commission de contrôle des listes électorales trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (liste 1), pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale et deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges(liste2) , pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Le Conseil Municipal, **PROPOSE** la liste suivante

Liste 2 (2 membres)

-JOURDAN Denis

-JOUVE Isabelle

Liste 1 (3 membres, dans la liste du tableau et sans délégations adjoints ou conseillers)

- ESPIARD Christian

-ARCIS Dominique

-MOUNIER Christophe

Après avoir délibéré le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité:

ARTICLE 1 :Sont déclarés élus titulaires à la commission d'appel d'offre

1. JOURDAN Denis
2. JOUVE Isabelle
3. ESPIARD Christian
4. ARCIS Dominique
5. MOUNIER Christophe

ARTICLE 2 :Autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné

Le maire Sébastien BOURDELY

Le secrétaire de séance ROMBI Cécilia



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié